Image not found or type unknown

Non-assistance à personne en danger ?

Par **Colombine**, le **12/10/2011** à **10:42**

Bonjour

Je gère une pension pour chats et mes voisines ont une pension pour chiens. Nous avons de très mauvaises relations.
Par contrat, le chenil me sert l'eau de leur forage. J'apprends par notre vétérinaire commun que mes voisines savent depuis plus d'un mois que leur eau est polluée. Elles en ont informé un autre voisin qu'elles servent également, mais elles ne m'ont rien dit. Il ne s'est rien passé de grave pour ma santé ou celle de mes pensionnaires (fortes diarrhées sur des chatons mais pas de mort)

Est-ce de la non-assistance à personne en danger ? non-assistance aux animaux ? Mise en péril de mon commerce ?

Sur quelle base juridique puis-je leur faire prendre conscience que leur silence sur la pollution de leur eau va au delà d'une simple hostilité entre voisins ?

Merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés